



## **COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS**

### **COMPTE – RENDU DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2013**

**Président** : Mr Michel BOUCHEZ, Maire

**PRESENTS** : M. Michel BOUCHEZ Maire, Mme Donata HOCHART, Mr Alexandre BERTIN, Mme Evelyne CHAUDAUDRA, Mr Stanislas SZAT, Mme Dominique HENOT, Mr Alexandre FLAMENT, Mme Renée PAW, Mr Jean-Pierre THIRION Adjoints – Mr Nordine BOUKHATEB, Mme Martine SYS, Mr Patrick BEKAERT, Mme Marie-Agnès VANEECKE, Mr Jean-Loup HERMEL, Mme Muriel WARNEZ, Mr Daniel DEGAND, Mme Sylvie JAROSZ, Mme Edith MOLENDAN, Mr Jean HERMAND, Mme Brigitte PRZYBOROWSKI, Mme Rosa CARBONNIER, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration** : Melle Laurence BIELKIN, Mr Aimé BAILLEZ, Conseillers Municipaux

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme Isabelle BUYCK, Conseillère Municipale

**ABSENTS** : Melle Myriam BELHAJ, Mr Georges Marie MONTEVILLE, Mme Elisa FAVIER, Mr Francis DARCHEVILLE, Mr André VANTOURNHOUDT, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE** : Mme Sylvie JAROSZ, Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

Monsieur le Maire a rappelé le décès survenu le 11 septembre 2013, de Monsieur ABRAHAM Jean-Claude, Conseiller Municipal.

#### **1/ INSTALLATION D' UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, le Conseil Municipal a pris acte de l'installation de Madame CARBONNIER née SASSANO Rosa, en qualité de Conseillère Municipale, en remplacement de Monsieur ABRAHAM Jean-Claude, décédé ce 11 septembre 2013.

#### **2/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES**

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 32/2013 relative à la convention de location de l'exposition « Comptines § Histoires pour les Tout-petits – exemplaire n° 2 »,
- Décision n° 33/2013 portant sur le marché de transports scolaires 2013/2014,
- Décision n° 34/2013 portant sur le remboursement d'un sinistre
- Décision n° 35/2013 portant sur la préemption d'un bien sis 39 rue Pasteur, cadastré AB 318.



### **3/TRAVAUX DE NORMALISATION ET DE REFECTION VRD ET AMENAGEMENT PAYSAGER RUE PIERARD : DEMANDE DE SUBVENTION**

Concernant les travaux des VRD de la rue PIERARD, Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée :

- la délibération du 20 janvier 2012 autorisant la constitution d'un groupement de commandes entre les Villes de Fouquières-Lez-Lens et Billy-Montigny,
- la délibération du 6 juin 2013 autorisant la signature de la convention quadripartite liant l'Etat, la Commune de Billy-Montigny, la Commune de Fouquières-Lez-Lens et Maisons et Cités-Soginorpa, relative à la cession des emprises des voies et des réseaux à la Commune,
- la décision n° 30/2013, portant sur les travaux de réalisation des VRD de la Rue PIERARD (lot N°1 : Voirie et Assainissement et Lot n° 2 : Réseaux divers), dont le Conseil Municipal a pris acte en date du 30 août 2013,

Compte tenu du montant desdits travaux s'élevant à 132 891,93 € HT (y compris maîtrise d'œuvre), les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont décidé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de dévolution des travaux, à signer la convention attributive de subvention et à solliciter l'aide financière de l'ETAT pour la réalisation de cette opération.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

### **4/ MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal de FOUQUIERES-LEZ-LENS réuni le 19 septembre 2013 se déclare totalement opposé à la réalisation de voiries qui traverseraient les immenses espaces naturels situés sur les territoires de Harnes et Fouquières, bois de Florimond et terrils 83-100-230. Ces espaces constituent un ensemble exceptionnel où la biodiversité est une réalité que le projet menacerait.

En outre, ces espaces sont aujourd'hui des lieux de promenades régulièrement empruntés par les familles, les marcheurs, les cyclistes, les cavaliers et autres sportifs.

Le Conseil Municipal attire en outre l'attention sur les aléas miniers qui grèvent les terrils 83-100-230 le long desquels passeraient les voiries nouvelles.

Le Conseil Municipal souhaite, comme il le fait depuis le début des années 1990, que des aménagements permettant l'accès direct à l'A21 soient réalisés.

Cela résoudrait simplement les problèmes de nuisances et entraînerait une pollution moindre en réduisant les trajets des véhicules poids lourds.

Le Conseil Municipal signale également que ce projet de voirie est incompatible avec le projet d'écoquartier à l'étude sur le site de l'ancienne cité minière dite du « Vieux 9 » en bordure de la « Rue de Noyelles » à Fouquières.

La protection de ces immenses espaces reconquis par la nature et classés « Zones Naturelles » est un des éléments fondamentaux de la politique environnementale de la municipalité qu'elle ne peut remettre en cause.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.